

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 270-03-16

Avis public est, par la présente, donné par le soussigné, conformément à l'article 431 du Code municipal :

1. Que, lors d'une séance ordinaire tenue le 29 mars 2016, le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 270-03-16 intitulé : « RÈGLEMENT NUMÉRO 270-03-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 220-01-12 DÉTERMINANT CERTAINES MODALITÉS DE L'ADMINISTRATION DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST ».

2. Qu'une copie de ce règlement est disponible à la MRC de Charlevoix-Est, au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont, durant les heures normales de bureau.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QU'en vertu de l'adoption dudit règlement, l'heure des sessions ordinaires du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est a changé. Les séances seront désormais à 16 h. Vous trouverez l'horaire ci-dessous :

Calendrier 2016 Séances ordinaires du conseil des maires HEURE : 16 H	
Janvier	Mardi 26 janvier
Février	Mardi 23 février
Mars <u>Adoption états financiers MRC et TNO</u>	Mardi 29 mars
Avril	Mardi 26 avril
Mai	Mardi 31 mai
Juin	Mardi 28 juin
Août	Mardi 30 août
Septembre	Mardi 27 septembre
Octobre	Mardi 25 octobre
Novembre <u>Séance du budget de la MRC</u>	Mercredi 23 novembre
Décembre <u>Séance du budget du TNO</u>	Mardi 20 décembre

N. B.: Les assemblées publiques de la MRC de Charlevoix-Est se tiennent à la salle du conseil, à 16 h, au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

DONNÉ À CLERMONT

CE 6^e JOUR D'AVRIL DEUX MILLE SEIZE

Pierre Girard
Directeur général
Secrétaire-trésorier